

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2024

DL-20240328-016

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Annie CHATELARD, 7 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Emilie NGUYEN		X
Georges THOMAS	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET	X		Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE-CHANAY	Nicolas VANEL
Isabelle LOUIS COMME	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	82,8 %	29	24	28



VIE ASSOCIATIVE

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Aux Lucioles

Josiane BOUVIER, adjointe en charge de la Solidarité, des Liens Intergénérationnels et du Patrimoine, indique que dans le cadre de la campagne de demandes de subventions pour l'année 2024, l'association Aux Lucioles a sollicité de la part de la commune l'attribution d'une subvention correspondant au montant du loyer du local qu'elle occupe, soit 32 500 €.

Vu la demande de subvention de l'association Aux Lucioles en date du 03 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, des Liens Intergénérationnels et du Patrimoine » en date du 07 mars 2024 réunie dans le cadre de l'attribution des subventions,

Elle propose à l'Assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention en nature, équivalente à un montant de 32 250 €, par la mise à disposition des locaux à titre gratuit.

Elle rappelle que l'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, même s'il s'agit d'une subvention en nature, doit être assortie de conditions d'octroi encadrées par une convention d'objectifs et de moyens.

La Commune contribue à l'activité de l'association Aux Lucioles par la mise à disposition de locaux à titre gratuit. En contrepartie, l'association se doit de remplir les objectifs fixés dans la convention qu'elle présente.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution à l'association Aux Lucioles d'une subvention en nature, équivalente à un montant de 32 250 €, par la mise à disposition des locaux à titre gratuit,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Aux Lucioles, la convention de mise à disposition de locaux et la convention tripartite de mise à disposition telles que présentées,

HABILITE le Maire à signer ces conventions ainsi que tous les actes afférents.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 mars 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

Le secrétaire de séance,

Josiane BOUVIER

